

## 2 Concours nationaux pour les élèves de français des écoles primaires et lycées de Pologne !

*Organisé à l'occasion du mois de la Francophonie.*

**Dates du concours :** Lancement le 09 février 2026, les productions finales seront attendues au plus tard le **mercredi 25 mars 2026 à 23h59** à l'adresse [leonie.foncourbe@institutfrancais.pl](mailto:leonie.foncourbe@institutfrancais.pl).

**Catégories :** Le concours sera décliné selon les trois catégories suivantes, chacune récompensera les meilleures productions. Les catégories sont fixes et ne peuvent pas faire l'objet d'un changement.

1. Cartes postales: élèves des classes primaires 1 à 6.
2. Ecriture créative et photographie: élèves des classes primaires 7 et 8.
3. Création vidéo d'un journal intime de l'an 2200: élèves des classes de lycées 1 à 4.

---

### Règlement du premier concours

#### Article 1 - Organisation et objectifs du concours

Le concours « Dis-moi dix mots 2026 » est organisé par l'Institut Français de Pologne en partenariat avec OŚrodek Rozwoju Edukacji.

Il a pour objectifs de :

- développer la pratique du français à l'écrit et à l'oral ;
- stimuler la créativité et l'imaginaire des élèves ;
- encourager une réflexion sur le futur à travers le langage et la sémantique ;
- valoriser les productions scolaires en langue française.

#### Article 2 - Calendrier

**Période de réalisation :** Du 09 février 2026 au 25 mars 2026 à 23h59.

*[Toute production envoyée après cette date ne pourra pas être prise en compte].*

#### Article 3 - Axes de participation

Les enseignants choisissent un, deux ou trois axes de travail selon les modalités suivantes :

##### **Axe 1 - cartes postales, classes primaires 1 à 6 - Groupes de 1 à 2 élèves maximum**

- Réalisation d'une carte postale (sous format papier cartonné) illustrée autour d'un ou plusieurs mots du concours, avec au dos un court texte rédigé sur le thème des mots choisis.
- **Format exigé :** Envoi des productions par la poste à l'adresse suivante : Institut Français - *Stolarska 15, 31-043 Kraków*, à l'attention de madame Léonie Foncourbe.
- Nous vous remercions de mentionner le nom de l'établissement et de l'enseignant référent.

##### **Axe 2 - écriture créative et photographie, classes primaires 7 et 8 - travail individuel.**

- Rédaction d'un poème ou d'une courte nouvelle accompagnée d'une photo de la vie quotidienne qui fait écho aux mots choisis.
- **Format exigé :** Pour les lycées non-bilingues, ½ page A4 et pour les lycées bilingues, 1 page A4 (avec la photo) à envoyer à l'adresse [leonie.foncourbe@institutfrancais.pl](mailto:leonie.foncourbe@institutfrancais.pl)

### Axe 3 - Journal intime du futur, classes 1 à 4 de lycées - Groupes de 2 à 4 élèves maximum

- Production attendue : Extrait d'un journal intime vidéo situé en l'an 2200.
- Longueur attendue et format exigé : 1 extrait de 3 et 5 minutes pour les lycées non-bilingues et entre 5 à 7 minutes pour les lycées bilingues. Ces vidéos sont à transmettre par voie numérique (WeTransfer).

### Article 5 - Thèmes et mots imposés

Le thème de l'édition 2026 est « Dis moi dix mots d'un monde à venir ».

Les productions devront intégrer tout ou partie des dix mots suivants :

*alunir, anticipation, continuum, dystopique, humanoïde, particule, programmer, sidéral, théorie, transmuter.*

### Article 6 - Modalités de participation

Pour participer, les enseignantes et enseignants doivent :

Confirmer leur participation par mail en précisant le nombre de groupes et la ou les catégories choisie(s).

Envoyer les productions en français avant le 25 mars 2026 à 23h59 ; Préciser le nom de l'établissement, le ou les supports choisis (1, 2 et/ou 3) et les coordonnées de contact ; Transmettre les fichiers aux formats demandés à l'adresse mail suivante : [leonie.foncourbe@institutpologne.fr](mailto:leonie.foncourbe@institutpologne.fr) ou à l'adresse Institut Français - Stolarska 15, 31-043 Kraków, à l'attention de madame Léonie Foncourbe.

### Article 7 - Critères de sélection

Les productions seront évaluées par les équipes de l'Institut Français de Pologne selon les critères suivants :

- Créativité et originalité de la démarche ;
- Respect du thème et des contraintes ;
- Qualité de la langue française ;
- Pertinence de l'utilisation des mots imposés.

### Article 8 - Valorisation des productions

Trois productions gagnantes seront sélectionnées par catégorie et par type d'établissement.

Les lauréats recevront des prix (livres, bons d'achat, affiches, diplômes).

Les productions feront l'objet d'une valorisation à travers une exposition et des publications sur les supports de communication de l'Institut français de Pologne.

### Article 9 - Droits de diffusion

La participation au concours vaut acceptation de l'utilisation et de la diffusion des productions par l'Institut français de Pologne, dans un cadre non commercial de valorisation du projet (site internet, réseaux sociaux, publications). En participant, les enseignants autorisent l'Institut Français de Pologne à publier les productions reçues.

### Article 10 - Résultats

Les résultats du concours seront communiqués ultérieurement aux établissements participants. Les modalités de valorisation et de remise des prix seront précisées par l'Institut Français de Pologne au cours du mois de mars 2026.